

ORGANISATION DES NATIONS-UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL  
Vingt et unième session

Naples, Italie  
1 - 6 décembre 1997

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Présentation du Fonds du patrimoine mondial et de l'état des recettes et des prévisions; approbation du plan de travail et du budget pour 1998 et du budget provisoire pour 1999

RESUME

Conformément au Règlement financier du "Fonds du patrimoine mondial" Article 4.1, les ressources du Fonds ne peuvent être affectées qu'à des activités définies par le Comité du patrimoine mondial. Le Centre du patrimoine mondial présente ci-joint le budget proposé du Fonds du patrimoine mondial pour 1998 et le budget provisoire pour 1999.

Décision requise : Il est demandé au Comité, en prenant note des comptes du Fonds du patrimoine mondial pour 1996 vérifiés par le Commissaire aux comptes et des comptes provisoires du Fonds du patrimoine mondial pour 1997, arrêtés au 31 août 1997, de fixer un plafond pour l'enveloppe budgétaire pour 1998 et d'affecter, dans le cadre de ce plafond, les crédits aux différentes lignes budgétaires. Il est également demandé au Comité d'examiner et d'approuver le plan de travail pour 1998 et de s'exprimer sur les prévisions pour 1999.

## I. INTRODUCTION

1. A sa vingtième session (Mérida, 2-7 décembre 1996), le Comité du patrimoine mondial avait remercié le Secrétariat pour les efforts déployés afin d'améliorer la présentation et de répondre aux questions soulevées. Il a enfin demandé au Secrétariat de fournir les futurs plans de travail dans un document comprenant : un plan d'action, l'état des recettes et des prévisions, les besoins en ressources." (Paragraphe XIII.13 du rapport).

2. Par ailleurs, dans le paragraphe 53 de son rapport sur l'état financier vérifié des comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996 (voir WHC-97/CONF.208/5), le Commissaire aux comptes a recommandé que:

"le Centre améliore les informations financières transmises au Comité du patrimoine mondial en donnant au Comité des éléments d'information sur la base desquels peuvent être évalués les résultats effectifs, un compte rendu de toutes les activités du patrimoine mondial, des états financiers annuels avec des chiffres comparatifs pour le précédent exercice et des informations budgétaires sur les dépenses et les recettes d'affectations spéciales en liaison avec ce résultat".

Le Directeur général a fait observé que les Etats financiers au 31 décembre 1996 avaient été dressés en collaboration avec le Commissaire aux comptes et qu'ils avaient été améliorés, entre autres, de manière à éclaircir les informations budgétaires concernant les dépenses effectives et les recettes issues d'affectations spéciales.

3. Ce document répond aux demandes du Comité et à la recommandation du Commissaire aux comptes. Par ailleurs et dans la détermination des objectifs et des actions proposées, ce document:

a) présente une synthèse des objectifs énoncés durant les travaux du Comité et de ceux présentés dans le "Projet de programme et de budget 1998-1999" (29 C/5, III.1.2 "Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel"),

b) détaille l'allocation des ressources indicatives du Fonds pour 1998 telles qu'approuvées par le Comité à sa vingtième session, et le budget proposé du programme ordinaire de l'UNESCO alloué au Centre du patrimoine mondial.

4. Ce document comprend :

- II. Comptes du Fonds du patrimoine mondial (y inclus Tableau 1 - "Programme des crédits et des dépenses pour la période du 1er janvier au 31 août 1997 pour le Fonds du

patrimoine mondial" et Tableau 2 - "Fonds du patrimoine mondial : taux de mise en oeuvre en 1996 et propositions de budget pour 1998 et 1999");

- III. Recettes des activités de documentation d'information et d'éducation et prévisions pour 1998;
- IV. Plan d'action pour 1998 et budget indicatif pour 1999;

5. Les annexes à ce document sont :

I - Le projet de Plan de travail et de budget pour 1998 de l'ICOMOS

II- Le projet de Plan de travail et de budget pour 1998 de l'UICN

III- L'état au 31 août 1997 des projets approuvés sur le Fonds du patrimoine mondial pour 1997.

## II. COMPTES DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

Conformément à l'Article 4.1 du Règlement financier du Fonds du patrimoine mondial (WHC/7), les ressources du Fonds ne peuvent être affectées qu'à des activités définies par le Comité du patrimoine mondial et les dépenses ne peuvent être engagées que dans les limites des fonds disponibles.

Après examen de la situation financière au 31 août 1997 et compte tenu des observations faites lors du contrôle financier du Fonds effectué par les commissaires aux comptes de l'UNESCO, le Secrétariat propose pour 1998 une augmentation de trois cent soixante douze mille sept cent cinquante dollars EU (USD 372.750) par rapport au budget de 1997 et de deux cent soixante douze mille sept cent cinquante dollars (USD 272.750) par rapport au budget provisoire proposé pour 1998 à la 20ème session du Comité du patrimoine mondial (Merida, décembre 1996). Cela représente une hausse en 1998 de 10,6% par rapport au budget de 1997 (3.872.750 \$EU au lieu de 3.500.000 \$EU). Le budget proposé pour le Fonds du patrimoine mondial pour 1998 s'élève par conséquent à 3.872.750 \$EU.

De plus, le Secrétariat propose que le Fonds de réserve d'urgence, pour financer les demandes d'assistance en cas de désastres et de catastrophes naturels, soit réapprovisionné jusqu'à 500.000 \$EU à partir du 1er janvier 1998.

En examinant ces propositions, le Comité voudra peut-être noter que les contributions obligatoires évaluées pour 1997 seront de l'ordre de 2 millions de dollars EU, que les contributions volontaires ont toujours été d'environ 1 million de dollars EU par an et que le total des autres recettes s'élèvera environ à 400.000 dollars EU. La mise en oeuvre de ce budget réduirait donc les réserves d'environ 400.000 dollars EU, en excluant le réapprovisionnement du Fonds de réserve d'urgence.

Afin de poursuivre ce processus de diminution des réserves dans les prochaines années par une stricte et prudente gestion financière, le Secrétariat propose que le budget provisoire pour 1999 soit de 3,9 millions de dollars EU, en excluant le réapprovisionnement du Fonds de réserve d'urgence.

En ce qui concerne la Réserve pour passif éventuel, le Comité rappellera qu'elle a été établie pour un montant de 2 millions de dollars EU par une décision prise à sa dix-septième session (Carthagène, 1993). Le Secrétariat considère qu'il serait prudent de maintenir cette Réserve à son niveau actuel, compte tenu de l'importance des arriérés des contributions obligatoires des Etats parties au Fonds du patrimoine mondial, qui s'élevaient à 3.079.983 \$EU au 31 août 1997, dont 1.472.822 \$EU concernaient les années antérieures, et que le budget proposé pour 1998 dépasse les recettes prévues pour cette année et la réduction qui en découle au niveau des réserves d'exploitation.

Le Comité pourrait souhaiter demander à son Président d'intervenir par écrit auprès des Etats parties en retard dans le versement de leurs contributions, leur demandant de régler leur dû à leur meilleure convenance et de faire rapport sur les résultats de son intervention à la prochaine session du Bureau.

Tableau 1 - FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL - Programme des Crédits et des Dépenses pour la période du 1er janvier au 31 août 1997 (Exprimées en dollars EU)

	Allocation	Décaissement	Engagements non liquidés	Dépenses totales	Solde non engagé
<u>Chapitre I</u>					
Aide aux experts des PMA pour participer aux réunions statutaires	80.000	921	9.298	10.219	69.781
Gestion globale et contrôle financier de l'administration du Centre du patrimoine mondial	120.000	444	2.272	2.716	117.284
	200.000	1.365	11.750	12.935	187.065
<u>Chapitre II</u>					
Stratégie globale	100.000	20.112	16.888	37.000	63.000
Services consultatifs	632.000	417.000	180.000	597.000	35.000
	732.000	437.112	196.888	634.000	98.000
<u>Chapitre III</u>					
Assistance préparatoire	300.000	20.913	82.586	103.499	196.501
Coopération technique	900.000	187.964	224.104	412.068	487.932
Formation	745.000	251.681	408.556	660.237	84.763
	1.945.000	460.558	715.246	1.175.804	769.196
<u>Chapitre IV</u>					
Suivi et soumission de rapports	325.000	46.723	123.682	170.405	154.595
<u>Chapitre V</u>					
Documentation, Education et Information	298.000	84.371	90.188	174.559	123.441
Sous-Total	3.500.000	1.030.129	1.137.574	2.167.703	1.332.297
<u>Activités sur affectations spéciales</u>					
Activités de publication avec les médias	212.340	186.548	49.629	236.177	(23.837)
Détachements	20.429	29.763	0	29.763	(9.334)
Contributions aff. sp.	215.250	32.935	4.815	37.750	177.500
Sous-Total	448.019	249.246	54.444	303.690	144.329
Fonds de réserve d'urgence	500.000	31.000	97.280	128.280	371.720
<b>TOTAL</b>	<b>4.448.019</b>	<b>1.310.375</b>	<b>1.289.298</b>	<b>2.599.673</b>	<b>1.848.346</b>

Tableau 2 - Fonds du patrimoine mondial : taux de mise en oeuvre en 1996 (\*) et propositions de budget pour 1998 et 1999 (EU\$)

	Budget	t°	Budget	Budget	Budget
--	--------	----	--------	--------	--------

Chapitres et éléments	approuvé 1996	en 1996	approuvé 1997	proposé 1998	indicatif 1999
<u>Chapitre I - Mise en oeuvre de la Convention</u>					
Participation aux réunions statutaires	80.000	36%	80.000	70.000	80.000
Assistance au Secrétariat	360.000	99%		0	0
Evaluation de la gestion	0	na	120.000	0	
Coordination avec les autres Conventions, programmes, etc.	0	na	0	30.000	30.000
Sous-total Chapitre I	440.000	88%	200.000	100.000	110.000
<u>Chapitre II - Etablissement de la liste du patrimoine mondial</u>					
Stratégie globale (**)	70.000	80%	100.000	193.000	100.000
Services consultatifs					
-ICOMOS	310.000		350.000	327.000	330.000
-UICN	212.000		247.000	237,750	240.000
-Autres	0	na	35.000	40.000	50.000
<u>Sous-total services consultatifs</u>	<u>522.000</u>	<u>100%</u>	<u>632.000</u>	<u>604.750</u>	<u>620.000</u>
Sous-total chapitre II	592.000	98%	732.000	797.750	720.000
<u>Chapitre III - Mise en oeuvre technique de la Convention</u>					
Assistance préparatoire	175.000	50%	300.000	300.000	300.000
Coopération technique	685.000	81%	900.000	950.000	950.000
Formation	550.000	76%	745.000	900.000	900.000
Appui à des actions de promotion dans les sites	0	na	0	100.000	100.000
Sous-total chapitre III	1.410.000	75%	1.945.000	2.250.000	2.250.000
<u>Chapitre IV - Suivi de l'état de conservation des sites</u>					
Suivi réactif	60.000	(***)	80.000	120.000	150.000
Création d'un format	0	na	0	0	0
Soutien aux Etats parties pour la soumission de rapports périodiques					
-Mise au point méthodologique	0	na	0	25.000	0
-Afrique	50.000		67.000	65.000	75.000
-Etats Arabes	38.000		46.000	35.000	45.000
-Asie et Pacifique	42.000		49.000	45.000	55.000
-Europe	30.000		35.000	25.000	35.000
-Amérique Latine et Caraïbes	40.000		48.000	45.000	55.000
<u>Sous-total soutien au suivi</u>	<u>200.000</u>		<u>245.000</u>	<u>240.000</u>	<u>265.000</u>
Sous-total chapitre IV	260.000	73%	325.000	360.000	415.000

Chapitres et éléments	Budget approuvé 1996	t° en 1996	Budget approuvé 1997	Budget proposé 1998	Budget indicatif 1999
<u>Chapitre V - Documentation, Information et Education</u>					
Documentation	199.000		55.000	50.000	50.000
Matériel d'information	55.000		132.000	165.000	180.000
Internet et WHIN	44.000		44.000	70.000	85.000
Médias et éditeurs	0		2.000	10.000	10.000
Education	0		65.000	70.000	80.000
Sous-total chapitre V	298.000	84%	298.000	365.000	405.000
BUDGET TOTAL ANNUEL DU FPM	3.000.000	82%	3.500.000	3.872.750	3.900.000
Fonds de réserve d'urgence	500.000	26%	500.000	500.000	500.000

(\*) : cf. WHC-97/CONF.205/3A. Onzième Assemblée générale des Etats parties...: "Examen de l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial - Comptes du Fonds du patrimoine mondial pour la période financière 1994-1995" (Tableau 1.1).

(\*\*) : y inclus EU\$ 30.000 pour l'UICN et EU\$ 23.000 pour l'ICOMOS (voir Budget du Chapitre II).

(\*\*\*) : les comptes vérifiés par l'audit externe ne fournissent pas la répartition du Chapitre 4 par éléments. Le taux de mise en oeuvre présenté s'applique donc à l'ensemble du Chapitre.

III. RECETTES DES ACTIVITES DE DOCUMENTATION, D'INFORMATION  
ET D'EDUCATION ET PREVISIONS POUR 1998

Le document WHC-97/CONF.208/14 donne le détail des recettes des activités de documentation, d'information et d'éducation entreprises avec les sociétés de production, ainsi que la Fondation Rhône-Poulenc et le "Norwegian Development Agency" (NORAD). Les prévisions de ces recettes pour l'année 1998 sont présentées ci-après.

1. Euro-Media (Consortium de film allemand) représenté par Sudwestfunk.

L'estimation des recettes affectées au fonctionnement général dépendra du nombre de films tournés en 1998, nombre qui reste à déterminer dans le cadre d'un nouvel accord.

2. Walk Associates Ltd. (Japon)

L'estimation des recettes dépendra des futures négociations avec Walk Associates pour continuer à produire des films.

3. Fédération nationale des Associations UNESCO du Japon (FNAUJ)

1998 estimation des recettes affectées au fonctionnement général:	30.000 \$ EU
1998 estimation des recettes non affectées :	30.000 \$ EU

4. Netizens' Dialogue/Planetary Dialogue (Japon, Etats-Unis, Suède)

1998 estimation des recettes affectées au fonctionnement général :	126.000 \$ EU
--	---------------

5. Verlagshaus Stuttgart (Allemagne) et Plaza y Janes (Espagne)

1998 estimation des recettes non affectées :	66.000 \$ EU
--	--------------

6. Kodansha (Japon)

Droits :

Jusqu'à 275.000 encyclopédies vendues : 4% du prix de vente  
Plus de 275.000 encyclopédies vendues : 5% du prix de vente

7. Kobi Graphics (Japon)

1998 estimation des recettes non affectées :	50.000 \$ EU
--	--------------

Estimation totale des recettes affectées pour 1998:  
156.000 \$ EU\*





constituer des dossiers de candidature et à formuler des demandes d'assistance internationale.

1.2. Renforcement des capacités nationales nécessaires à la protection des sites. Le Centre, en coopération avec ses organes consultatifs et les secteurs de substance et les unités hors-Siège de l'UNESCO, continuera à

- a) aider les Etats parties à mettre en place et renforcer les capacités locales et nationales nécessaires pour l'application de la Convention;
- b) identifier les sites du patrimoine mondial en péril et fournir l'assistance adéquate aux Etats parties pour qu'ils puissent prendre les mesures d'urgence requises;
- c) contribuer à la mise en oeuvre de stratégies de formation de spécialistes du patrimoine culturel et naturel;
- d) utiliser le Fonds du patrimoine mondial comme catalyseur pour attirer des soutiens additionnels de donateurs, d'organismes d'aide bilatérale et de fondations privées.

1.3. Surveillance de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. A cet effet, le Centre aidera les Etats parties à suivre l'application de la Convention et à établir des rapports à ce sujet, notamment en ce qui concerne l'état de conservation des biens inscrits. Le Centre stimulera aussi des missions de suivi de l'état de conservation à chaque fois que la situation d'un site le nécessitera.

1.4. Sensibilisation du public et des responsables au patrimoine mondial. Pour cela, le Centre

- a) poursuivra ses efforts visant à l'élaboration de matériels d'information destinés à divers groupes cibles : médias, décideurs, autorités locales, grand public, etc.
- b) élargira l'accès à l'information et sa diffusion, notamment par Internet et par l'intermédiaire du réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN);
- c) continuera à coopérer avec les maisons d'édition internationales et nationales spécialisées pour la production de documentaires multimédias et de textes imprimés;
- d) accordera une attention toute particulière à l'information en faveur des communautés locales.

1.5. Participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial. Le Centre poursuivra la mise en oeuvre de ce projet lancé en 1994 avec les Ecoles associées de l'UNESCO et en étroite coopération avec le secteur de l'Education. Durant la période de ce plan, une mallette pédagogique produite en 1997 sera testée dans 75 pays et

diffusée en 1998-1999. En même temps des activités connexes, dont de formation des enseignants seront entreprises.

## 2. Plan d'action et budget pour 1998 et budget indicatif pour 1999

### 2.1. Chapitre I : Mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial

2.1.1 Conformément aux Orientations devant guider la mise en oeuvre la Convention (paras 133 et 134), le Fonds du patrimoine mondial peut être utilisé pour le financement de la participation de spécialistes représentant les Etats membres du Comité figurant sur la liste des pays en développement, telle qu'arrêtée par l'Organisation des Nations-Unies, aux réunions statutaires de la Convention du patrimoine mondial. L'expérience des années précédentes a démontré que les montants alloués à ce chapitre du Fonds n'étaient jamais entièrement dépensés.

2.1.2 En conséquence, et comme ne sont prévues qu'une réunion du Bureau à Paris (juin 1998) et une réunion extraordinaire du Bureau suivie d'une réunion du Comité (décembre 1998), il est proposé d'en réduire l'allocation du Fonds de dollars EU 80.000 en 1997 à dollars EU 70.000 pour 1998. Pour l'année 1999, ce montant sera ramené à dollars EU 80.000 et ce, afin de tenir compte la réunion de l'Assemblée générale des Etats parties qui y est prévue.

2.1.3 En outre et comme chaque année, le Centre du patrimoine mondial financera l'organisation des réunions statutaires de la Convention sur les fonds du Budget ordinaire de l'Organisation qui lui sont alloués. Ceci comprend les services de secrétariat, de traduction et d'interprétation durant les sessions, la reproduction et l'expédition des documents, les services de salle et les frais d'hospitalité, les frais de communication, etc. Le montant prévu sous la ligne "Appui à l'organisation de réunions statutaires" est de dollars EU 80.000.

2.1.4 La coordination avec les autres Conventions et les programmes et organisations concernés par le Patrimoine mondial devient de plus en plus nécessaire : participation aux réunions de coordination ou statutaires (RAMSAR, CITIS, CMS, Convention sur la biodiversité, Convention de la Haye, etc.), rencontres avec les responsables d'autres agences des Nations-Unies (PNUE, Habitat), les Banques et Programmes de développement internationaux (Banque Mondiale, PNUD, etc.) et régionaux (BEI, IDB, BAD, etc.) ainsi qu'avec les Organisations internationales non-gouvernementales engagées dans des actions ayant trait à l'application de la Convention (Organisation des villes du patrimoine mondial, OVPM; dollars EU 30.000 du budget ordinaire de l'UNESCO) ainsi qu'avec le programme "Blue Shield", le "World Monuments Fund" et le "World Wide Fund for Nature" avec lesquels un début de coopération se met en place. Pour l'ensemble, non inclus l'OVPM : dollars EU 30.000 du budget ordinaire et dollars EU 30.000 du Fonds du patrimoine mondial.



2.1.5 Les frais de fonctionnement du Secrétariat de la Convention sont couverts par le Budget ordinaire de l'UNESCO. Ces frais se répartissent en trois catégories :

- les traitements du personnel (postes établis ou personnel temporaire),
- les frais de fonctionnement courant,
- les allocations de fonds pour soutenir le plan de travail du Fonds du patrimoine mondial.

La contribution de l'UNESCO est détaillée dans le projet de programme et de budget 1998-1999 (29 C/5) de l'Organisation, Grand programme III, section III.1.2 "Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel". Des détails sont fournis aussi dans l'annexe technique du document 29 C/5 aux pages 74, 75 et 80.

2.1.6 Le personnel du Centre du patrimoine mondial, à la date de ce rapport, est présenté dans le tableau et dans l'Organigramme qui suivent, par statut et fonction. L'organigramme pourra changer en 1998 en fonction des décisions de la Conférence générale et pour répondre aux recommandations de l'audit financier et de gestion du Centre du patrimoine mondial.

Types de postes/contrats	Nombre	Montant en DOLLARS EU
<u>Postes établis (RP)</u>		
- personnel de catégorie professionnelle	11	1.238.200
- services généraux	10	463.200
<u>Total postes établis (Budget ordinaire)</u>	<u>21</u>	<u>1.701.400</u>
Experts associés	5	400.000
Personnel contractuel et/ou temporaire	8	218.400
Personnel en détachement	3	12.000
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>2.331.800</b>

2.1.7 Les frais de fonctionnement courant couvrent l'ensemble des frais non imputables spécifiquement à un type d'activité ou à un chapitre particulier du Fonds. Il s'agit ainsi des frais d'assistance temporaire en personnel, des frais de communication (téléphone, fax), d'expédition (courrier, expres, valise diplomatique et frêt) de reproduction et de

photocopies, de matériel et d'équipements de bureaux (micro-ordinateurs et fournitures et équipement annexe), d'hospitalité et d'amélioration des locaux.



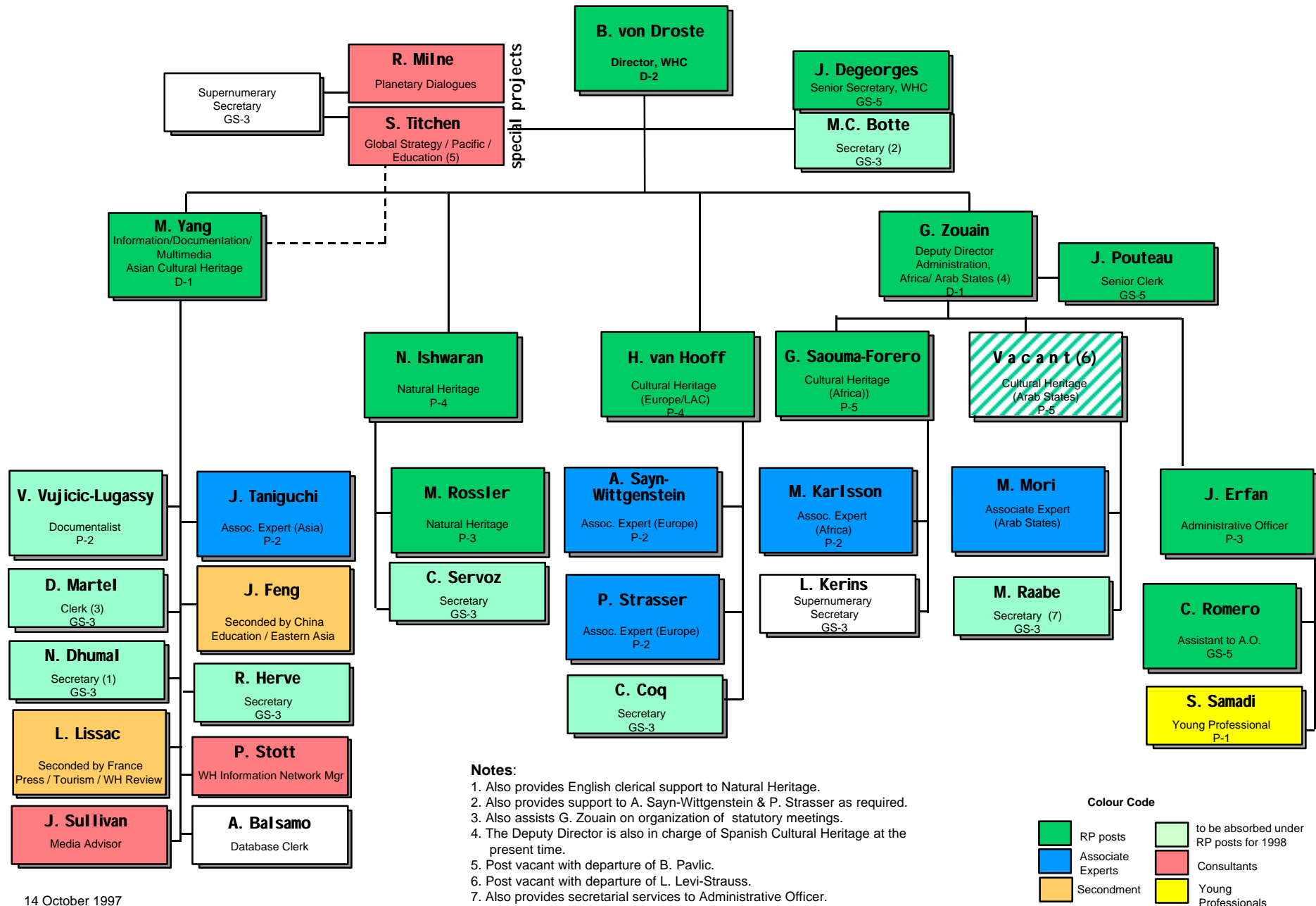
Tableau des effectifs du Centre du patrimoine mondial au 20 octobre 1997

No. Poste Ou No. Contrat .	Grade	Titre du poste	Titulaire	Remarques
WHC-001	D-2	Directeur	M. Von Droste zu Hulshoff	
WHC-026	D-1	Directeur	M. Zouain	
WHC-018	P 5 (D- 1)	Spécialiste Principal du Programme	Mme. Yang	Promotion à D1 en 1998
WHC-015	P-5	Spécialiste Principal du Programme	Mme. Saouma Forero	
WHC-020	P-5	Spécialiste Principal du Programme	M. Gassama	Transfert immédiat prévu au bureau de l'UNESCO au Gabon avec son poste
WHC-014	P-4	Spécialiste du Programme	M. Van Hooff	
WHC-022	P-4	Spécialiste du Programme	M. Ishwaran	
WHC-027	P-4	Spécialiste du Programme	Mrs Wangari	Transfert de Dakar au 1.01.98
WHC-004	P-3	Spécialiste du Programme	Mme. Rossler	
WHC-010	P-3	Attaché d'administration	Mme. Erfan	
WHC-725	P-1/2	Spécialiste adjoint du Programme	Mme. Vujicic- Lugassy	Temporaire, régularisation prévue dans le 29C/5
WHC-007	GS-5	Assistant Administratif	M. Romero	
WHC-008	GS-5	Commis principal	Mme. Pouteau	
WHC-009	GS-5	Secrétaire principale	Mme. Degeorges	
WHC-023	GS-2/3	Commis	M. Martel- Pintado	
WHC-024	GS-2/3	Commis-dactylographe	Mlle. Raabe	4/5 temps
WHC-702	GS-2/3	Secrétaire	Mme. Dhupal	Temporaire, régularisation prévue dans le 29C/5
WHC-706	GS-2/3	Secrétaire	Mme. Botte	Temporaire, régularisation prévue dans le 29C/5
WHC-703	GS-2/3	Secrétaire	Mme. Coq	Temporaire, régularisation prévue dans le 29C/5
WHC-704	GS-2/3	Secrétaire	Mme. Herve	Temporaire, régularisation prévue dans le 29C/5

WHC-705	GS-2/3	Secrétaire	Mlle. Servoz	Temporaire, régularisation prévue dans le 29C/5
---------	--------	------------	--------------	---

Post No. Or Contract No.	Post title	Grade	Incumbent	Remarks
WHC-918	P-1/2	Expert associé	Mlle. zu Sayn-Wittgenstein	
WHC-925	P-1/2	Expert associé	Mlle. Taniguchi	
WHC-926	P-1/2	Expert associé	M. Strasser	
WHC-927	P-1/2	Expert associé	Mme. Karlsson	
WHC-927	P-1/2	Expert associé	M. Mori	
700.409.7		Contract de Consultant	Mme. Titchen	
700.619.7		Contract de Consultant	M. Stott	
700.652.7		Contract de Consultant	Mlle. Sullivan	
700.504.7		Contrat d'honoraires	M. Milne	
		Contrat d'honoraires	Mme. Kisha	
700.539.7		Contrat d'honoraires	M. Balsamo	
700.633.7		Surnuméraire	Mlle. Kerins	
		Jeune Cadre	Mlle. Samady	Financé par PER
		Détaché	Mlle. L. Lissac	Du Gouvernement français
		Détaché	M. Duclot	Du Gouvernement français comme VSN
		Détaché	M. Jing	Du Gouvernemnt chinois avec une contrepartie de US\$ 1.000/mois comme complément à partir du Programme ordinaire

# UNESCO World Heritage Centre



## Chapitre I - Budget (en \$EU)

Elément	WHF 1997	N(*) 1998	1998			Total	1999 WHF
			WHF	RP	XB		
- Participation d'experts nationaux aux réunions statutaires	80.000	na	70.000	0	0	70.000	80.000
- Appui à l'organisation de réunions statutaires	na	na	0	80.000	0	80.000	
- Evaluation de la gestion	120.000						
- Coordination avec les autres Conventions et les Programmes et Organisations concernés	0	na	30.000	50.000 (**)	0	80.000	30.000
- Missions du personnel pour l'assistance aux Etats parties dans la mise en oeuvre de la Convention	na	na	0	50.000	0	50.000	na
- Postes établis au Centre du patrimoine mondial	na	21	0	1.701.400		1,701,400	na
- Experts associés	na	5			400.00 0	400.000	na
- Personnel contractuel et/ou temporaire	na	8		45.000	173.40 0	218.400	na
- Personnel détaché	na	3	0	12.000	0	12.000	na
- Frais de fonctionnement du Centre du patrimoine mondial,	na	na	0	150.000	0	150.000	na
Total Chapitre 1	200.000	37	100.000	2.088.400	573,40 0	2.761.800	110.000

(\*) : ces chiffres se rapportent au personnel du Centre du patrimoine mondial.

(\*\*) y inclus le contrat avec l'Organisation des villes du patrimoine mondial.

### Sources de financement :

WHF : Fonds du patrimoine mondial

RP : Budget ordinaire de l'UNESCO

XB : Fonds extrabudgétaires.

## 2.2. Chapitre II : Etablissement de la Liste du patrimoine mondial

### 2.2.1 La Stratégie globale .

#### 2.2.1.1 Objectifs 1998-1999.

La Stratégie globale, adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa dix-huitième session en décembre 1994, vise à améliorer l'équilibre et la représentativité de la Liste du patrimoine mondial.

Comme le souligne le Projet de Programme et de Budget pour 1998-1999 (29C/5), les objectifs de la Stratégie globale en 1998-1999 consistent à :

- i. encourager les pays à devenir des Etats parties à la Convention (notamment dans le Pacifique où peu d'Etats membres de l'UNESCO ont ratifié la Convention);
- ii. identifier et contribuer à diffuser des connaissances sur de nouvelles catégories de biens culturels et naturels (y compris les paysages culturels) , situés dans des zones culturelles et biogéographiques variées (voir détails dans la section 2.2.1.2 et 2.2.1.3 ci-dessous);
- iii. encourager la poursuite des travaux sur les liens entre patrimoine culturel et patrimoine naturel;
- iv. aider les Etats parties (en particulier en Afrique, dans la région Pacifique et dans les pays les moins avancés) à dresser des listes indicatives, constituer des dossiers de candidature et formuler des demandes d'assistance internationale.

#### 2.2.1.2 Perspectives pour 1998-1999.

Il est prévu de parvenir à une meilleure compréhension de la Convention du Patrimoine mondial et de la diversité du patrimoine d'une valeur universelle exceptionnelle dans les régions qui comptent actuellement peu de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Cela contribuera largement à renforcer la capacité de conservation dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention. Plus précisément, d'ici la fin 1999, selon les estimations, au moins 20 nouvelles listes indicatives et au moins 20 nouvelles propositions d'inscription de biens situés dans des régions du monde ou se référant à des catégories de biens culturels et naturels jusqu'à présent sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial, auront été préparées.

Ce travail sera facilité grâce à un programme bien défini d'études, de rencontres, de réunions de suivi et de publications axées sur l'étude des liens complexes entre le patrimoine culturel et le patrimoine naturel, des paysages culturels de la région andine et d'Afrique (y compris d'Afrique occidentale), du patrimoine culturel dans les Caraïbes, le Pacifique, l'Asie

centrale et l'Asie du Sud-Est, des catégories spécifiques de patrimoine culturel (par exemple, le patrimoine industriel, l'architecture du XXe siècle et l'art rupestre) et de patrimoine naturel.

#### 2.2.1.3 Fonds du patrimoine mondial.

A sa vingtième session en décembre 1997, le Comité du patrimoine mondial a approuvé 30.000 \$ EU pour une réunion conjointe d'experts du patrimoine naturel et culturel et 30.000 \$ EU pour une réunion sur les paysages culturels andins. La Réunion sur la Stratégie globale concernant le patrimoine naturel et culturel et la Réunion d'experts sur les paysages culturels dans la région andine auront lieu en 1998. De plus, le Comité a donné son accord de principe pour une Réunion d'experts sur les paysages culturels en Afrique et une réunion sur la Stratégie globale pour les Caraïbes qui sont prévues en 1998.

L'augmentation des fonds demandée pour la mise en oeuvre de la Stratégie globale en 1998 marque un progrès important pour la dynamique et le succès de la Stratégie globale et son importance pour la conservation du patrimoine mondial (cf. Document de travail WHC-97/CONF.208/11 ). Les activités qui relèvent de la Stratégie globale en 1998 sont concentrées dans les régions et les sous-régions du monde dont le patrimoine naturel et culturel est actuellement sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial (à savoir l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique). D'autres activités relatives à la Stratégie globale (réunions et publications) portent sur la catégorie sous-représentée des paysages culturels, conformément à la décision du Comité du patrimoine mondial d'inclure les paysages culturels sur la Liste à sa seizième session en 1992. Le Plan d'action concernant les paysages culturels adopté par le Comité à sa dix-huitième session en 1994 recommande une approche thématique et régionale pour l'inscription des paysages culturels sur la Liste, comme cela est proposé pour 1998-1999.

Les activités liées à la mise en oeuvre de la Stratégie globale envisagées pour 1999 continueront à privilégier les régions sous-représentées (à savoir l'Afrique occidentale) et porteront sur l'étude du patrimoine culturel de l'Asie du Sud-Est (en particulier, les sites archéologiques et le patrimoine des cultures vivantes maintenues par les minorités peuplant les hautes terres de l'Asie du Sud-Est et les forêts épaisses des îles de l'Asie du Sud-Est actuellement sous-représentés sur la Liste).

Toutes les réunions et les activités précitées seront organisées conjointement par le Centre du patrimoine mondial et les Organes consultatifs.

Le projet de Plan de travail et de budget de l'ICOMOS (voir Annexe I) englobe la somme de 23.000 \$ EU demandée au Fonds du patrimoine mondial pour la préparation d'études thématiques.

L'ICOMOS a proposé de poursuivre des études sur les catégories sous-représentées du patrimoine industriel (en particulier, les chemins de fer historiques et les mines non ferreuses) et l'architecture du XXe siècle. L'ICOMOS propose également d'entreprendre une étude sur l'art rupestre.

Le projet de Plan de travail et de budget de l'UICN (voir annexe II) englobe la somme de 30.000 \$ EU demandée au Fonds du patrimoine mondial pour la préparation d'études sur l'écosystème, sous-régionales et thématiques pour le patrimoine naturel.

#### 2.2.1.5 Budget ordinaire.

En 1998 et 1999 respectivement, 15.000 \$ EU seront prélevés sur le budget pour couvrir les frais de mission du personnel et des consultants qui prennent part à la mise en oeuvre de la Stratégie globale.

#### 2.2.2 Services consultatifs - Evaluation des propositions d'inscription .

##### 2.2.2.1 Objectifs.

Proposer des services consultatifs (évaluations des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, participation à deux réunions statutaires annuelles, réunions des organes consultatifs avec le Centre du patrimoine mondial, examen des demandes d'assistance internationale et participation aux réunions d'experts) conformément à la Convention du Patrimoine mondial et aux Orientations.

##### 2.2.2.2 Perspectives pour 1998-1999.

Les principaux résultats escomptés par l'UICN en 1998 porteront sur l'évaluation de 8 à 10 propositions d'inscription de biens du patrimoine naturel, de paysages culturels et de biens mixtes sur la Liste du patrimoine mondial, et sur la présentation de rapports d'évaluation.

Les principaux résultats escomptés par l'ICOMOS en 1998 porteront sur l'évaluation de 30 à 35 biens du patrimoine culturel (y compris des paysages culturels) et de biens mixtes dont l'inscription est proposée sur la Liste du patrimoine mondial, et sur la présentation de rapports d'évaluation en anglais et en français en nombre suffisant pour les membres du Comité, du Bureau et du Centre du patrimoine mondial.

##### 2.2.2.3 Fonds du patrimoine mondial.

Le projet de plan de travail de l'ICOMOS (voir détails en Annexe II) demande la somme de 327.000 \$ EU (sur un budget total proposé de 350.000 \$ EU - somme équivalente à celle approuvée pour 1997) au Fonds du patrimoine mondial pour l'évaluation des

propositions d'inscription de biens culturels (y compris des paysages culturels) et mixtes sur la Liste du patrimoine mondial, la participation à deux réunions statutaires annuelles, les réunions des organes consultatifs avec le Centre du patrimoine mondial, l'examen des demandes d'assistance internationale et la participation à des réunions d'experts.

Le projet de plan de travail et de budget de l'UICN (voir détails dans l'Annexe II et le Chapitre III pour la formation, le Chapitre IV pour le suivi réactif) demande 237.750 \$ EU (sur un budget total proposé de 350.950 \$ EU - ce qui représente une augmentation par rapport au montant approuvé pour 1997) au Fonds du patrimoine mondial pour l'évaluation des propositions d'inscription de biens naturels, d'un paysage culturel et de biens mixtes sur la Liste du patrimoine mondial, la participation à deux réunions statutaires annuelles, les réunions des organes consultatifs avec le Centre du patrimoine mondial, l'examen des demandes d'assistance internationale et la participation aux réunions d'experts.

En 1998, le financement des Autres organismes et individus, inclus dans le Plan de travail 1997 au Chapitre II est transféré au Chapitre I, à la rubrique intitulée Coordination et échange d'information avec d'autres conventions, programmes et organisations internationales.



Chapitre II - Budget (en \$ EU)

Elément	WHF 1997	1998				WHF 1999
		WHF	RP	XB	Total	
II.1 Stratégie globale						
- Troisième réunion sur la Stratégie globale, Suva, Fidji 15-18 juillet 1997	40.000					
- Réunion d'experts pour la Stratégie globale sur le patrimoine naturel et culturel, Pays-Bas 1998	30.000					
- Réunion d'experts sur les paysages culturels andins, Pérou 1998	30.000					
- Réunion d'experts sur les paysages culturels en Afrique, 1998		40.000			40.000	
- Réunion sur la Stratégie globale pour la région Caraïbes, 1998		35.000			35.000	
- Suivi de la réunion sur la Stratégie globale pour le Pacifique, Vanuatu, 1998		30.000			30.000	
- Réunion sous-régionale sur le patrimoine culturel d'Asie centrale, 1998		20.000			20.000	
- Publication Afrique Revisitée, 1998		15.000			15.000	
<u>Sous-total</u>		<u>140.000*</u>			<u>140.000*</u>	
- UICN - Ecosystème, études sous-régionales et thématiques sur le patrimoine naturel, 1998		30.000			30.000	
ICOMOS, 1998		23.000			23.000	
- Réunion sur la Stratégie globale, Asie du Sud-Est, 1999						50.000
- Réunion sur la Stratégie globale, Afrique occidentale, 1999						50.000
Sous-total II.1	100.000	193.000	15.000	0	208.000	100.000
II.2 Services consultatifs						
- évaluation des propositions d'inscription						
- ICOMOS**	350.000	327.000			327.000	330.000
- UICN**	247.000	237.750			237.750	240.000
- Autres organismes et individus	35.000	40.000			40.000	50.000
Sous-Total	632.000	604.750	0	0	604.750	620.000
Total Chapitre II	732.000	797.750	15.000	0	812.750	720.000

\* Cf. Document de travail WHC-97/CONF.208/11.

\*\* Le projet de Plan de travail et de budget de l'ICOMOS (voir Annexe I) prévoit un montant de 23.000 \$ EU pour la mise en oeuvre de la Stratégie globale et de 327.000 \$ EU pour l'évaluation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la participation à deux réunions statutaires annuelles, les réunions des organes consultatifs avec le Centre du patrimoine mondial, l'examen des demandes d'assistance internationale et la participation aux réunions d'experts. La somme totale demandée par l'ICOMOS s'élève donc à 350.000 \$ EU. Le projet de plan de travail et de budget de l'UICN (voir Annexe II) comprend un montant de USD 30.000 pour la mise en oeuvre de la Stratégie globale et USD 237.750 pour l'évaluation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la participation à deux réunions statutaires annuelles, les réunions des organes consultatifs avec le Centre du patrimoine mondial, l'examen des demandes d'assistance internationale et la participation aux réunions d'experts. En outre, l'UICN a demandé USD 32.400 pour la formation (voir Chapitre III) et USD 50.400 pour le suivi réactif (voir Chapitre IV). Le montant total demandé par l'UICN est donc de USD 350.550.

### 2.3. Chapitre III : Mise en oeuvre technique de la Convention du Patrimoine mondial

#### 2.3.1 Introduction.

Chaque année, le Comité consacre un fort pourcentage des allocations annuelles que lui octroie le Fonds du patrimoine mondial (en 1997, près de 56%) aux catégories d'assistance internationale suivantes : (1) Assistance préparatoire; (2) Coopération technique; et (3) formation.

Pour 1998, il est proposé d'activer l'"Assistance à des activités de promotion", telle qu'elle est définie au paragraphe 107 des Orientations, et de l'inclure dans la catégorie Assistance internationale (4) (voir Tableau "Chapitre III - Budget").

#### 2.3.2. Objectifs.

Dérivé des antécédents et des principales lignes d'actions énoncées dans le Projet de Programme et de Budget 29 C/5, et de la Stratégie concernant le Patrimoine mondial adoptée en 1992, ce Chapitre répondra aux objectifs suivants :

Sur consultation et en coopération avec les Organes consultatifs et les Etats parties,

- permettre au Comité d'examiner les propositions d'inscription d'une sélection établie de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial;

- prendre des mesures incitatives pour identifier, concevoir, élaborer et exécuter des projets de coopération technique propres à chaque site, dont le financement sera assuré par le Fonds du patrimoine mondial;
- accélérer la mise en oeuvre des Stratégies de formation relatives au patrimoine culturel et naturel; et
- promouvoir et mieux faire prendre conscience du travail de la Convention et de l'importance du Patrimoine mondial

### 2.3.3. Activités prévues en 1998.

- Assistance préparatoire: Comme l'indique le paragraphe 90 des Orientations, l'assistance préparatoire est accordée pour : (a) préparer des listes indicatives de sites susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial; (b) organiser une réunion pour harmoniser les listes indicatives dans une même zone géo-culturelle; (c) préparer des propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial; et (d) préparer des demandes de coopération technique, y compris pour l'organisation de cours de formation. En 1998, des efforts plus importants seront faits pour utiliser l'assistance préparatoire dans la conception et la mise en oeuvre des projets de coopération technique et de formation. En vue d'améliorer les taux d'application des fonds alloués à la coopération technique et à la formation, le Centre et les Organes consultatifs seront en liaison étroite avec les Etats parties, en particulier au niveau du site, et procéderont à l'identification et à l'élaboration de projets adéquats.
- La coopération technique est utilisée conformément aux paragraphes 99-106, pour soutenir les activités propres à chaque site. Le Comité a maintenu dans le passé un taux de répartition des fonds alloués à la coopération technique pour le patrimoine culturel (66,6%) et naturel (33,3%). Toutefois, ce taux ajouté à d'autres facteurs (par exemple, plusieurs pays qui ont besoin d'aide mais n'ont pas payé leurs contributions au Fonds) ont fait obstacle à la pleine utilisation des sommes approuvées par le Comité au titre de la coopération technique, ce qui se traduit par de faibles taux d'application. Le Comité pourrait souhaiter envisager d'autoriser le Bureau à examiner les taux d'application pour la coopération technique lors des sessions du Bureau en milieu d'année et, si le Bureau juge les taux d'application insatisfaisants, demander au Centre de ne pas appliquer le ratio 2:1 pour le reste de l'année.
- L'aide à la formation sera accordée conformément aux paragraphes 94-98 des Orientations et sera axée sur la mise en oeuvre des Stratégies de formation des spécialistes en matière de patrimoine culturel et naturel, comme cela a été adopté par le Comité au cours de ces dernières années. Dans le cas du patrimoine culturel, cela demande d'attribuer un rôle plus

important à l'ICCRROM au niveau de la conception et de l'organisation des cours de formation, et pour l'évaluation des propositions d'activités de formation présentées par les Etats parties. L'ICCRROM a soumis des propositions concernant six activités pour un montant total de 115.000 \$ EU pour 1998, y compris une réunion pour élaborer une stratégie de formation pour l'Amérique latine. L'Afrique sera prioritaire pour la conception et l'organisation d'activités de formation relatives au patrimoine culturel comme au patrimoine naturel. Dans le cas du patrimoine naturel, un examen de l'aide à la formation accordée au Centre régional de formation (par ex. Mweka (Tanzanie); Garoua (Cameroun); CATIE (Costa Rica) et WII (Inde)) sera effectué en collaboration avec l'UICN, et l'accent sera mis sur l'élaboration des programmes et des matériels de formation pour la gestion des zones protégées.

- Le type d'assistance internationale "Assistance à des activités de promotion" tel qu'il est défini dans le paragraphe 107 (a) et (b) des Orientations sera activé. Les activités bénéficieront d'un appui aux niveaux international et régional, afin de (a) susciter l'intérêt des pays d'une région donnée pour la Convention; (b) sensibiliser les participants aux questions que pose la mise en oeuvre de la Convention afin de promouvoir une participation plus active dans son application; (c) échanger des expériences; et (d) stimuler des activités promotionnelles conjointes. Au niveau national, (a) les réunions organisées spécialement pour mieux faire connaître la Convention ou pour créer des associations nationales en faveur de la protection du patrimoine mondial, conformément à l'article 17 de la Convention; et (b) la préparation de matériel d'information destiné à mieux faire connaître la Convention et non à promouvoir un site particulier du patrimoine mondial.

#### 2.3.4. Réalisations (pour 1998)

- préparation des propositions d'inscription d'au moins 10 biens (culturels et naturels) ; et listes indicatives harmonisées pour au moins une sous-région géographique ;
- un minimum de 5 activités d'identification, de conception et de préparation de projets, lancées en coopération avec les Etats parties et les Organes consultatifs ;
- un minimum de 25 projets de coopération technique ;
- organisation d'un minimum de 20 activités de formation et élaboration d'un programme et d'un plan de préparation de matériel de formation concernant le patrimoine naturel pour au moins une sous-région et,
- activités pilotes et démonstrations d'organisation d'un minimum de 8 activités de promotion et de sensibilisation sur le travail de la Convention et sur l'importance du patrimoine mondial aux niveaux international, régional et/ou national

### Chapitre III - Budget (en \$EU)

Elément	1997	1998				WHF 1999
	WHF	WHF	RP	XB	Total	
Assistance préparatoire	300.000	300.000	30.000 (*)	0	330.000	300.000
Coopération technique	900.000	950.000	0	0	950.000	950.000
Formation	745.000	900.000 (**)	0	0	900.000	900.000
Aide aux activités promotionnelles sur le site	0	100.000	0	0	100.000	100.000
Total Chapitre III	1.945.000	2.250.000	30.000	0	2.280.000	2.250.000

(\*) Contribution au Budget ordinaire prévue pour 1998, au Chapitre III.1.2 - Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (paragraphe 03021 du Projet de Programme et de Budget 29 C/5). 50% seront décentralisés vers les bureaux régionaux de l'UNESCO; les autres 50% seront utilisés par le Centre pour aider à financer les frais de voyage du personnel et autres dépenses de mise en oeuvre des projets, la participation à des ateliers de formation, des réunions et des manifestations spéciales.

(\*\*) L'UICN a présenté une demande de 32.400 \$ EU pour ses services d'aide à la mise en oeuvre de la Stratégie de formation de spécialistes du patrimoine naturel ; l'ICCROM a présenté des demandes pour 6 activités de formation devant être menées en 1998 conjointement avec le Centre, qui seront soumises à l'examen du Président (5 demandes) et du Bureau (1 demande).

#### 2.4. Chapitre IV : Rapport sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial.

##### 2.4.1 Objectifs 1998-1999 .

- Suivi réactif: Intervention rapide en cas de menaces constatées sur des biens du patrimoine mondial.
- Soumission de rapports périodiques : Meilleure gestion des biens du patrimoine mondial et coopération entre les Etats parties; politique et prise de décision adéquates de la part du Comité du patrimoine mondial en ce qui concerne l'assistance internationale et le maintien d'une Liste du patrimoine mondial crédible.

#### 2.4.2 Perspectives pour 1998-1999

Comme indiqué au paragraphe 03022 du projet de Programme et de budget 1998-1999 (29C/5) et conformément aux procédures de suivi réactif (paras. 48-56, 75 et 82-89 des Orientations) ainsi qu'à la résolution proposée par le Comité du patrimoine mondial sur les rapports périodiques, les perspectives suivantes sont attendues :

- Rapports sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, pour examen par le Comité du patrimoine mondial (minimum de 20 rapports);
- Rapports sur l'état de conservation des biens menacés inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (minimum 30 rapports);
- Mesures appropriées par les Etats parties en réponse à des menaces sur les sites et aux recommandations émises par le Comité du patrimoine mondial. Assistance internationale attribuée sur le Fonds du patrimoine mondial à la demande des Etats parties;
- Procédures pour l'établissement la soumission et l'utilisation par le Secrétariat de rapports périodiques par les Etats parties comme prévu dans l'Article 29 de la Convention du patrimoine mondial.

#### 2.4.2 Activités pour 1998 .

##### 2.4.2.1 Suivi réactif.

Le suivi réactif, tel qu'il est défini dans le paragraphe 75 des Orientations, est la soumission de rapports par le Centre du patrimoine mondial, d'autres secteurs de l'UNESCO et les organismes consultatifs, au Bureau et au Comité, sur l'état de conservation de sites particuliers du patrimoine mondial qui sont menacés. A cet effet, les Etats parties soumettront au Comité, à travers le Centre du patrimoine mondial, des rapports spécifiques et des études d'impact chaque fois que des circonstances exceptionnelles se produisent ou que des travaux sont entrepris qui pourraient avoir un effet sur l'état de conservation du site. Le suivi réactif est prévu dans les procédures pour la radiation éventuelle de biens de la Liste du patrimoine mondial comme stipulé aux paragraphes 48-56 des Orientations. Il est aussi prévu concernant des biens inscrits, ou devant être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril comme stipulé aux paragraphes 82-89 des Orientations.

Le suivi réactif passe par la consultation avec les Etats parties, la compilation d'informations, les consultations auprès des experts et, parfois, la visite des sites. En 1997, le Bureau et le Comité auront examiné les rapports sur l'état de

conservation de vingt biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et soixante et onze rapports sur d'autres biens. Des accords contractuels spécifiques ont été conclus avec l'UICN et l'ICOMOS pour effectuer des missions de suivi réactif et présenter des rapports sur l'état de conservation de vingt-cinq biens.

Compte tenu du nombre croissant de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et des menaces signalées dans les rapports transmis au Secrétariat, la nécessité des missions de suivi réactif devient aussi de plus en plus grande. Un budget de 120.000 \$ EU est proposé pour 1998, dont 40.000 \$ EU pourraient être alloués à l'UICN et 40.000 \$ EU à l'ICOMOS pour effectuer des missions de suivi réactif.

#### 2.4.2.2 Soumission périodique de rapports.

Les activités entreprises dans ce domaine dépendront dans une large mesure des décisions prises lors de l'Assemblée générale des Etats parties et de la Conférence générale de l'UNESCO. Si ces instances adoptent le rapport et les projets de résolution soumis par le Comité du patrimoine mondial, le Comité devra déterminer la périodicité, la forme, la nature et la portée des rapports soumis régulièrement par les Etats parties conformément à l'article 29 de la Convention. Les rapports feront ensuite référence à l'application de la Convention du patrimoine mondial et à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Dans ce cas, il est probable que les Etats parties seront de plus en plus nombreux à demander une aide à la préparation de ces rapports.

Le Secrétariat devra prendre les mesures nécessaires pour le rassemblement et la gestion appropriés des informations sur le patrimoine mondial, ainsi que pour l'analyse et la synthèse des rapports périodiques. Il sera fait pleinement appel aux services d'experts disponibles et aux services d'information/documentation des organes consultatifs et autres organisations. Le Comité du patrimoine mondial devra inclure les conclusions relatives à l'application de la Convention par les Etats parties dans les rapports qu'il soumettra à la Conférence générale de l'UNESCO.

## Chapitre IV - Budget (en \$ EU)

Elément	WHF 1997	1998			Total	WHF 1999
		WHF	RP	XB		
IV.1 Suivi réactif	80.000	120.000*	40.000	0	160.000	150.000
IV.2 Rapports périodiques						
- Création d'un format		0	0	0	0	0
- Etablissement de procédures et accords concernant la documentation, l'analyse et la présentation de rapports périodiques au Comité		25.000			25.000	0
- Aide aux Etats parties pour soumission de rapports périodiques						
Afrique	67.000	65.000			65.000	75.000
Etats arabes	46.000	35.000			35.000	45.000
Asie et Pacifique	49.000	45.000			45.000	55.000
Europe	35.000	25.000			25.000	35.000
Amérique latine et Caraïbes	48.000	45.000			45.000	55.000
Sous-Total IV.2	245.000	240.000	0	0	240.000	265.000
TOTAL Chapitre IV	325.000	360.000	40.000	0	400.000	415.000

\* Le Secrétariat recommande que 40.000 \$EU de cette somme soit accordée respectivement à l'UICN et à l'ICOMOS. L'UICN a demandé 50.800 \$ EU pour le suivi réactif dans son projet de Plan de travail et de budget pour 1998 (voir Annexe II).

### 2.5 Chapitre V : Documentation, Information et Education.

#### 2.5.1 Objectifs

La stratégie et le programme de documentation, d'information et d'éducation du Patrimoine mondial adoptés par le Comité du patrimoine mondial à sa vingtième session en décembre 1996, ont pour but de concilier la demande croissante de documents et d'informations avec la réalité des moyens limités de l'UNESCO et du Fonds du patrimoine mondial. Pour s'assurer que les documents relatifs aux rapports et aux réunions statutaires, ainsi que le matériel d'information à l'usage du public sont correctement archivés, conservés et accessibles aux différents partenaires intervenant dans le processus de conservation du patrimoine mondial, et pour progresser sur la base des réalisations du passé, le programme 1998-1999 comprend cinq éléments avec les objectifs correspondants.

Activités                      Objectifs



Documentation - Créer et conserver les archives et les bases de données des documents statutaires sous forme électronique et imprimée  
- Responsabilité des conservateurs pour le dépôt des dossiers de candidature et des listes indicatives du patrimoine mondial  
- Faciliter l'accès et la diffusion de la documentation aux usagers

Information - Sensibiliser l'opinion public à la Convention du patrimoine mondial, à son processus de conservation et au rôle du Comité et de l'UNESCO grâce à la production et à la diffusion de documents d'information destinés au public  
- Soutenir les activités d'information du public sur le patrimoine mondial et les manifestations organisées par les Etats parties, les organisations non-gouvernementales et autres partenaires  
- Co-produire la Revue du Patrimoine mondial, et rédiger et diffuser la Lettre du Patrimoine mondial

Internet et WHIN - Créer et mettre à jour sur Internet un site Web sur le Patrimoine mondial  
- Développer et maintenir la coopération et l'échange d'information avec les partenaires sur le Réseau d'information sur le Patrimoine mondial (WHIN) composé de plus de 5.000 membres

Partenariat avec les médias - Développer et entretenir le partenariat avec les médias et les éditeurs pour produire des films, des CD-ROM, des publications et autres produits multi-médias sur le Patrimoine mondial pour assurer une large diffusion de l'information auprès du public

Education - Encourager la participation des jeunes à la conservation du patrimoine mondial à travers des activités éducatives, notamment grâce à l'organisation de Forums des jeunes afin de sensibiliser les étudiants et les enseignants, la diffusion d'un kit éducatif sur le patrimoine mondial à l'usage des enseignants, Le patrimoine mondial aux mains des jeunes, les cours de formation pour les professeurs de troisième cycle et la mise en place d'une structure internationale d'évaluation et de coordination afin d'assurer le développement qualitatif et quantitatif du Projet.

2.5.2 Perspectives pour 1998-1999

Les activités proposées dans le cadre du Programme de documentation, d'information et d'éducation du patrimoine mondial pour 1998 ont pour but de favoriser la participation des Etats parties, des autres organisations inter-gouvernementales, des organisations non-gouvernementales, des instituts de recherche et d'éducation, de la presse/médias et autres partenaires pour assurer la protection, la préservation et la présentation du patrimoine mondial.

Les activités de documentation et d'information contribueront à améliorer l'état des archives et des bases de données du patrimoine mondial pour faciliter le stockage, la récupération et l'accès aux informations, permettant ainsi de mieux diffuser la documentation et le matériel d'information sur le patrimoine mondial aux différents utilisateurs à travers le monde. Cet objectif sera atteint en poursuivant le développement de la base de données électronique et du réseau interne intranet, ainsi que le site web sur internet qui servira également de base de diffusion de documents imprimés à l'usage du public qui n'a pas accès au courrier électronique.

Le kit d'information du public (10.000 exemplaires), la carte-dépliant et la brochure (18.000 exemplaires) et plusieurs autres publications, telles que la Revue trimestrielle du Patrimoine mondial (30.000 exemplaires), la Lettre (15 versions électroniques et 6 versions écrites), ainsi que le kit de projection de diapositives et l'exposition itinérante sur le processus de conservation du patrimoine mondial ont également été conçus comme des instruments de communication à l'usage des bureaux de l'UNESCO hors-siège, des Etats parties, des Commissions nationales, des organisations non-gouvernementales, de la presse et des médias et des autres partenaires impliqués dans toutes sortes d'activités d'information du public et de manifestations spéciales visant à sensibiliser l'opinion publique.

La mise en application de la nouvelle grille du patrimoine mondial sur le web devrait en simplifier l'accès, ce qui permettrait d'augmenter le nombre d'utilisateurs (qui était déjà de 10.000 par semaine en juin 1997) et de réduire le nombre de questions qui demandent des réponses individuelles plus longues à traiter par le Secrétariat. L'extension du Réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN) et l'accès de plus en plus facile à internet, devraient renforcer la coopération internationale en matière d'échange d'information entre les 5.000 partenaires du WHIN, permettant ainsi d'avoir des informations constamment mises à jour sur les questions relatives à la Convention.

Sur la base des partenariats établis avec les médias, le multimédia et les éditeurs, il est envisagé de réaliser la production de nouvelles versions linguistiques des produits multimédias du Patrimoine mondial. Le consortium de film allemand (Euro-Media) qui aura produit 104 films d'ici mars 1998

avec des co-producteurs en Angleterre, en Corée, au Danemark, en Italie, en France et en Grèce devrait se transformer en un Consortium de films international avec de nouveaux partenaires dans d'autres pays. Chaque partenaire apportera sa contribution en produisant un certain nombre de films qui seront inclus dans la série des "Trésors du patrimoine mondial de l'humanité", visant à compléter la série de films sur tous les sites de la Liste du patrimoine mondial. Il est prévu pour la période 1998-99, sous réserve d'une augmentation du nombre de partenaires, de produire cent nouveaux films sur les sites du patrimoine mondial.

Les négociations qui se poursuivront en 1998-99 devraient aboutir à la production de plusieurs versions linguistiques de l'encyclopédie du Patrimoine mondial, hormis les éditions allemande, espagnole et japonaise qui sont sur le point de paraître. De nouvelles publications et CD-ROM sur le Patrimoine mondial devraient également paraître suite à la signature de contrats de partenariat avec les médias et les éditeurs.

Le contrat signé avec Planetary Dialogues en 1997, qui sera prorogé pour 1998-99, prévoit la création de pages web spéciales sur une sélection de sites du patrimoine mondial. Ces pages viendront compléter les pages web officielles de l'UNESCO sur le patrimoine mondial.

Les Forums des jeunes sur le patrimoine mondial qui doivent se tenir en Afrique francophone, en Amérique latine et dans les Etats arabes, ainsi que le Forum international prévu au Japon en 1998 et 1999, permettront de présenter l'éducation dans le cadre du patrimoine mondial aux professeurs et aux étudiants dans de nouveaux contextes régionaux et de consolider les acquis dans la région européenne à la suite des Forums organisés en 1995 et 1996.

Au moins 8.000 exemplaires du kit éducatif sur le patrimoine mondial destinés aux enseignants, Les jeunes et le patrimoine mondial, sera diffusé en anglais, français, arabe et espagnol pour essai dans les écoles du monde entier. Cela maximisera les possibilités d'intégrer l'éducation sur le patrimoine mondial dans plusieurs matières figurant dans les programmes scolaires.

Une meilleure sensibilisation au Projet d'éducation concernant le patrimoine mondial et une diffusion plus étendue du Kit seront obtenues avec la production et la diffusion d'une brochure, d'une cassette vidéo sur le projet et de nouvelles informations communiquées sur le réseau internet en anglais, français, espagnol et arabe.

Un nouveau cours de troisième cycle à l'Université de Newcastle, l'octroi de subventions à des enseignants pour leur permettre de suivre ce cours, des cours sous-régionaux de formation des maîtres et la mise en oeuvre de Plans d'action pour l'éducation concernant le patrimoine mondial aideront à développer les

ressources humaines qualifiées en matière d'éducation concernant le patrimoine mondial et à assurer un profil pour l'éducation concernant le patrimoine mondial au niveau national.

La création et les délibérations du Comité directeur international sur l'éducation concernant le patrimoine mondial garantiront le développement qualitatif et quantitatif du Projet d'éducation concernant le patrimoine mondial.

Chapitre V - Budget (en \$EU)

Elément	WHF 1997	1998			Total	WHF 1999
		WHF	RP	XB		
A. Documentation	55.000	50.000	13,150		63.150	50.000
B. Information	132.000	165.000	15.000		180.000	180.000
C. Internet et Réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN)	44.000	70.000	--		70.000	85.000
D. Programme d'autofinancement pour partenariat avec médias et éditeurs	2.000	10.000	--	233.000 *	243.000*	10.000
E. Education-Projet spécial pour la participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial	65.000	70.000	80.000 **	590.000	740.000**	80.000
Total Chapitre V	298.000	365.000	108.150 **	823.000	1.296.150	405.000

\* recettes affectées : 233.000 \$EU pour frais de fonctionnement reçus de la part des partenaires des médias et des maisons d'édition.

\*\* y compris 30.000 \$EU du secteur de l'Education.

## ANNEXES

### Annexe I

ICOMOS - Projet de plan de travail et de budget pour 1998

### Annexe II

UICN - Projet de plan de travail et de budget pour 1998

### Annexe III

Etat au 31 août 1997 des projets approuvés sur le Fonds du patrimoine mondial pour 1997

## Annexe I

### Projet de plan de travail de l'ICOMOS dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial pour 1998

#### Evaluation des propositions d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

Le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO a transmis 34 propositions d'inscription de biens culturels sur la Liste du Patrimoine mondial, dont un bien mixte et un paysage culturel.

Chacune de ces propositions d'inscription, à l'exception d'un site déjà visité par plusieurs membres du Comité Exécutif de l'ICOMOS, fera l'objet d'une mission de l'ICOMOS.

Les propositions d'inscription seront examinées par le Comité Exécutif de l'ICOMOS au cours d'une réunion de trois jours à la fin du mois de mars 1998. Les évaluations des biens proposés pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial seront transmises avec les recommandations de l'ICOMOS au Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO (en anglais et en français) au début du mois de mai 1998.

#### Rapports sur l'état de conservation de biens du Patrimoine mondial

Sur la base des demandes provenant des Etats Parties à la Convention du Patrimoine mondial et du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS sera en mesure d'examiner l'état de conservation de plusieurs biens du Patrimoine mondial.

#### Stratégie Globale

L'ICOMOS participera à plusieurs réunions qui sont déjà prévues pour 1998. Il s'agit de :

- . Atelier sur les paysages culturels andins, Cuzco (Pérou), février ;
- . Atelier sur le patrimoine culturel caraïbe dans la Convention du patrimoine mondial, Martinique, avril ;
- . Conférence sur la Stratégie Globale (patrimoine naturel et culturel), Pays-Bas ;
- . Réunion sur les paysages culturels en Afrique.

## Etudes thématiques

- L'ICOMOS poursuivra les études sur le patrimoine industriel qu'il mène en collaboration avec le TICCIH sur les thèmes suivants:

. Les chemins de fer historiques dans le monde. Cette étude sera terminée pour la réunion du Comité du Patrimoine mondial de décembre 1998 ;

. Les mines non ferreuses.

- L'étude sur l'architecture du XXe siècle entreprise en collaboration avec DoCoMoMo sera présentée à l'occasion de la réunion du Comité du Patrimoine mondial en décembre 1998.

- L'ICOMOS souhaiterait commencer une étude sur l'art rupestre dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial.

Par ailleurs, d'autres études thématiques seront sans doute engagées au cours de l'examen des nouvelles propositions d'inscription.

Diffusion des informations sur la Convention dans le réseau ICOMOS

L'ICOMOS poursuivra son activité de diffusion d'informations sur la Convention du Patrimoine mondial sous la forme d'exposés et d'articles au cours des réunions de ses Comités Nationaux et Internationaux, et dans ses relations avec d'autres organismes nationaux et internationaux.

## Réunions administratives

L'ICOMOS participera à la réunion des organes consultatifs (ICOMOS, UICN et ICCROM) avec le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO prévue le 2 février 1998 au siège de l'UNESCO.

ICOMOS, Paris  
octobre 1997



Budget pour l'évaluation des biens proposés pour inscription et coûts induits:

A. Coûts en personnel

a Coordination

Coordination et gestion du processus d'évaluation et soutien au développement d'études complémentaires et de rapports sur l'état de conservation :

	Budget <u>1997</u>	Budget prévu <u>1998</u>
- Coordination professionnelle - niveau P5 (9 mois)		
Honoraires	38 500	38 500
Frais (voyages, Per Diem)	15 000	15 000
Assistante du Coordonnateur (P3), plein-temps (12 mois)	63 500	66 750
- Assistant administratif chargé de la compilation et de la mise à jour de la base de données sur le Patrimoine mondial (12 mois).	10 000	5 000
b Soutien apporté par l'ensemble du personnel Temps passé (Directeur, comptable, secrétaire, centre de documentation) pour le Patrimoine mondial.	30 000	31 000
	<u>157 000</u>	<u>156 250</u>
Sous-total coût en personnel		

B. Processus d'évaluation

a Missions d'évaluation des biens proposés

Missions par des experts ICOMOS pour les biens proposés pour inscription en 1998 et pour les biens différés (estimés sur la base de 31 biens)

Frais de rapports, voyages, Per Diem		
Coûts de préparation des rapports	13 500	12 500
Voyages	37 400	31 900
Per Diem	19 500	20 150

Missions pour les paysages culturels et les biens mixtes proposés pour inscription en 1998 (estimés sur la base de 2 biens).

Coûts de préparation des rapports	2 000	1 000
Voyages	4 400	2 200
Per Diem	3 200	1 300
	<u>80 000</u>	<u>69 050</u>
Sous-total missions sur sites		

b	Evaluation / Réunions du Groupe d'Evaluation et de Conseil		
	Réunions du Groupe d'Experts assistant l'ICOMOS pour		
	la Convention du Patrimoine mondial, Paris		
	Voyages	2 200	2 200
	Per Diem	800	800

	Coûts induits par les réunions: Interprétation,		
	traduction, préparation des documents de travail,		
	location d'une salle de réunion, location de		
	matériels		
	d'interprétation et de projection,	4 000	5 000
	(etc.).		

c Préparation des évaluations

115 exemplaires (65 Anglais, 50 Français) pour la réunion du Bureau en juillet et 175 exemplaires (100 Anglais, 75 Français) pour la réunion du Comité en décembre, plus 25 exemplaires pour l'ICOMOS et ses experts.

* Coûts d'élaboration (préparation des illustrations,			
traductions, préparation des diapositives,	25 000	26 500	
lithographies, etc.).			
* Coûts de production (impression, assemblage,	10 000	12 000	
reliure)			

Sous-total	<u>122 000</u>	<u>115 550</u>
processus		
d'évaluation		

C. Réunions du Bureau du Patrimoine Mondial, du Comité et des Organes Consultatifs

Participation des élus de l'ICOMOS, des experts et du personnel

Bureau, Paris, Juillet 1998		
Voyages	2 400	2 400
Per Diem	1 300	1 300
Comité, Japon, décembre 1998		
Voyages	3 200	5 800
Per Diem	2 100	6 700
Sous-total	<u>9 000</u>	<u>16 200</u>
réunions		

D. Développement Intellectuel de la Convention

Poursuite des études sur le Patrimoine Industriel  
et  
l'Architecture du XXe siècle et lancement de  
nouvelles études.

Participation et organisation de réunions  
d'experts

Total	<u>23 000</u>	<u>23 000</u>
développement intellectuel		

E. Coûts de Communication

Téléphone, fax, frais postaux

Sous-total communication	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>
-----------------------------	---------------	---------------

F. Coûts indirects

Contribution au prorata du coût des locaux, photocopies,  
utilisation d'ordinateurs, chauffage, électricité,  
etc. pour le personnel chargé du Patrimoine mondial  
(Coordonnateur, Assistante du Coordonnateur, Assistant  
administratif): 20% de \$ 121.500.

Sous-total coûts indirects	<u>24 000</u>	<u>24 000</u>
-------------------------------	---------------	---------------

G. Total Processus d'Evaluation

<u>350 000</u>	<u>350 000</u>
----------------	----------------

ETAT DE CONSERVATION DES BIENS INSCRITS  
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Proposition présentée par l'ICOMOS pour 1998

Introduction

Sur la base des demandes avancées par les Etats Parties à la Convention du Patrimoine mondial et par le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS sera en mesure de faire rapport au Comité du Patrimoine mondial de l'état de conservation de biens culturels et mixtes inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial en péril et d'autres biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial. Par ailleurs, en accord avec les Etats Parties concernés et le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS pourra proposer de soumettre au Comité des rapports sur plusieurs biens du patrimoine mondial.

1 Suivi réactif

En référence aux activités de l'ICOMOS dans ce domaine pour l'année 1997, au cours de laquelle six rapports de mission seront présentés au Comité du patrimoine mondial, l'ICOMOS pourra de nouveau en 1998 soumettre des rapports sur des biens culturels et mixtes à la demande, et en accord avec des Etats parties et le Centre du Patrimoine mondial.

Proposition budgétaire sur la base de six rapports de suivi réactif :

$$6 \times 3.600 \text{ \$ EU} = 21.600 \text{ \$ EU} *$$

2 Propositions de rapports sur l'état de conservation présentées par l'ICOMOS

L'ICOMOS proposera d'entreprendre quatre missions pour examiner l'état de conservation de quatre biens après avoir obtenu l'accord des Etat parties concernés et en consultation avec le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

$$4 \times 3.600 \text{ \$ EU} = 14.400 \text{ \$ EU}$$

3 Frais de communication  
(téléphone, fax, poste, etc.)

1.000 \$ EU

4 Coûts indirects  
(contribution au pro rata pour les bureaux,  
reproduction de documents, ordinateurs,  
chauffage, électricité, etc. pour le personnel  
travaillant pour le patrimoine mondial)

3.000 \$ EU

TOTAL 40.000 \$ EU

\* Prix moyen pour une mission :

Frais de rapport	1.000 \$ EU
Per Diem	1.400 \$ EU
Voyage	<u>1.200 \$ EU</u>
	3.600 \$ EU

## Annexe II

### ACTIVITES DE L'UICN DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

#### PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET (EN \$ EU) POUR 1998

#### Récapitulatif

En 1997, l'UICN a reçu au titre de trois contrats (concernant respectivement l'évaluation des propositions d'inscription, la formation et le suivi réactif) une somme de 314.000 \$ EU approuvée par le Comité pour ses services consultatifs. Ce montant englobait la somme de 27.000 \$ EU pour les services de gestion de l'information assurés par le Centre de suivi de l'état de conservation du patrimoine mondial). De plus, un contrat séparé d'un montant de 18.667,81 \$ EU basé sur la contribution du gouvernement australien au Fonds du patrimoine mondial pour les études relatives à la Stratégie globale concernant le patrimoine naturel a également été reçu.

En 1996, le Centre du patrimoine mondial a présenté aux Organes consultatifs un nouveau format pour les propositions budgétaires. Cela a nécessité une ventilation plus importante des coûts projetés. Notre service financier a passé beaucoup de temps à déterminer ces coûts. En se basant sur ces calculs, l'UICN propose un budget total de 350.550 \$ EU comprenant :

- 210.750 \$ EU pour les évaluations
- 27.000 \$ EU pour le WCMC
- 32.400 \$ EU pour la formation;
- 50.400 \$ EU pour le suivi réactif; et
- 30.000 \$ EU ont été demandés pour les études thématiques et basées sur l'écosystème prévues dans le cadre de la Stratégie globale concernant le patrimoine naturel.

Ajouté à cela, l'UICN versera sur ses propres fonds approximativement 66.000 \$ EU ou 100.000 SFR pour couvrir les coûts en personnel du siège et des bureaux hors-siège.

Centre de suivi de l'état de conservation du patrimoine mondial(WCMC)

L'un des éléments importants des activités de l'UICN dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial est constitué par les services fournis par le Centre de suivi de l'état de conservation (WCMC) pour la gestion de l'information et la mise

à jour d'une base de données sur les sites naturels. Cette fonction d'aide à l'information est un point de repère essentiel pour les conseils sur l'évaluation des propositions d'inscription et le suivi ; avant 1997, elle était traitée sous forme de contrat séparé entre le Centre et le WCMC. En 1997 une contribution de 27.000 \$ EU au WCMC a été intégrée pour un montant approuvé par le Comité pour l'UICN. Il est proposé de poursuivre cette pratique en 1998. La proposition du WCMC concernant la demande de 27.000 \$ EU est incluse dans ce Plan de travail, sous la rubrique "Evaluations des propositions d'inscription"

#### Evaluations des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Pour 1998 sept propositions d'inscription ont été reçues pour évaluation en provenance d'Italie, du Liban, de la Nouvelle-Zélande, de la République slovaque, de la Russie, des Iles Salomon et de l'Uruguay. De plus, au moins deux propositions d'inscription différées sont attendues pour être soumises à examen. Un total de neuf sites doit ainsi être examiné, un nombre plus réduit par rapport aux 14 dossiers de candidature examinés en 1997.

#### Rapports sur l'état de conservation des sites naturels du patrimoine mondial

1998 sera aussi une autre année de croissance pour les activités de suivi. Au cours de ces dernières années, l'UICN avait dévolu un grand nombre de ces activités à ses bureaux hors siège et aux membres de l'UICN. Cette pratique s'est avérée rentable et sera poursuivie à l'avenir, notamment à la lumière du processus de régionalisation de l'UICN. En 1998, il est prévu que le Bureau de l'UICN en Afrique centrale effectue une mission de suivi en République démocratique du Congo pour examiner l'état de conservation des cinq sites naturels du patrimoine naturel de cet Etat partie. De plus, à la demande du Bureau à sa vingtième session en juin 1997, le Bureau de l'UICN à Kathmandu, Népal, effectuera une visite du Parc national de Sagarmatha.

#### Communications, formation et assistance technique:

Outre les fonctions d'information, d'évaluation et de suivi, l'UICN apporte aussi sa contribution à quatre autres domaines : la communication et la promotion, la formation, l'assistance internationale et l'établissement des critères. Comme dans les années passées, l'UICN poursuivra ses activités en matière de formation et plusieurs réunions régionales du WCPA sont prévues, où il sera question principalement des thèmes relatifs au patrimoine mondial.

#### Stratégie globale

Afin de continuer à lancer des études semblables à celles entreprises sur (a) les sites fossiles (b) les forêts tropicales et (c) les zones humides, côtières et les écosystèmes marins en 1997, l'UICN a introduit un nouvel élément dans le cadre de sa demande d'assistance pour un montant de 30.000 \$ EU. Les priorités pour les études envisagées pour 1998 portent sur les sites géologiques et les paysages associés, les populations humaines dans les sites du patrimoine mondial et la biodiversité.

#### Paysage culturel

Pour 1998, des fonds seront accordés à la participation de l'UICN à des ateliers spécifiques sur les paysages culturels en Amérique latine et en Afrique, et une réunion est proposée aux Pays-Bas pour examiner les liens qui existent entre le patrimoine naturel et culturel.

Toutes les activités précitées s'ajoutent à un rôle très exigeant et les ressources disponibles pour accomplir cette tâche sont exploités jusqu'à l'extrême limite. L'UICN convient de la nécessité pour le Fonds du patrimoine mondial d'accorder un montant maximum aux projets et au soutien au niveau local et veille à ce que les services consultatifs techniques ne prennent pas une place trop importante dans le budget global du Comité. Néanmoins, le travail administratif et technique nécessaire à la mise en oeuvre de la Convention a besoin d'un soutien qui s'accroît chaque année.

ACTIVITES DE L'UICN DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL

PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET (EN \$ EU) POUR 1998 EN COMPARAISON AVEC  
LES SOMMES DEMANDEES EN 1997

<u>Description des services/activités</u>	1997	1998
1. Evaluations des propositions d'inscription		
A. Soutien professionnel		
• coordination professionnelle	87.000	84.000
	(6 mois)	(7 mois)
• soutien apporté par le personnel		
•	41.400	25.200
	(6 mois)	(6 mois)
Sous-total	128.400	109.200
B. Processus d'évaluation		
• voyages	16.600	13.300
• Per Diem	10.750	5.400
• déplacements locaux & location		
• de matériel	5.000	6.000
• Production de rapports pour les		
• réunions statutaires	8.000	8.000
Sous-total	39.750	32.700
C. Réunions du Bureau, du Comité et des Organes consultatifs		
Voyages & Per Diem pour les participants		
Sous-total	15.000	10.100
D. Développement intellectuel de la Convention		
Voyages & Per Diem pour les participants		
Sous-total	3.150	15.500
E. Communications		
Téléphone, fax, frais postaux	6.000	6.000
F. Coûts indirects		
Frais administratifs, ordinateurs, coûts des locaux et matériels de documentation		
Sous-total	27.000	27.000
Total processus d'évaluation	219.300	200.500
Réserve	700	10.250
Total processus d'évaluation	220.000	210.750



G. Contribution au WCMC	27.000	27.000
<u>Total du processus d'évaluation</u>	<u>247.000</u>	<u>237.750</u>

## 2. Formation

• Coordination professionnelle (1 mois)	14.500	12.000
• Soutien apporté par le personnel		
• (1 mois)	6.900	4.200
• Frais de voyage	-----	7.700
•		
• Préparation d'un compte rendu du groupe de formation de l'UICN sur le programme des Centres régionaux de formation	-----	3.000
• Communications		
• (téléphone, fax, frais postaux)	1.100	1.000
Coûts indirects (frais administratifs, ordinateur, coût des locaux, livres et matériels audiovisuels)		
	4.500	4.500
<u>Total Formation</u>	<u>27.000</u>	<u>32.400</u>

## 3. Suivi réactif

• coordination professionnelle	20.300	24.000
	(1.4 mois)	(2 mois)
•		
• Soutien apporté par le personnel		
• (1 mois)	6.900	4.200
•		
• Frais de voyage		
---2 experts sur 2 sites au Japon (1997)		5.000
---pour UICN Népal (Sagarmatha) et UICN Afrique centrale (République démocratique du Congo; 5 sites) missions (1998)		5.500
• Temps de travail et coût des locaux de l'UICN Népal et Afrique centrale	-----	7.500
• Coûts de communication (téléphone, fax, frais postaux)		
•	1.050	2.500
Coûts indirects (frais administratifs, ordinateur, coût des locaux et matériels de documentation)	6.750	6.700
<u>Total du Suivi</u>	<u>40.000</u>	<u>50.400</u>

## 4. Etudes sur le patrimoine naturel devant s'inscrire dans le cadre de la Stratégie globale

(Incluses pour la première fois afin de faire des évaluations globales des caractéristiques géologiques et des formes de terrain, des populations humaines sur les sites du patrimoine mondial et des sites du patrimoine mondial qui relèvent de la Convention sur la diversité biologique)

• Temps de travail des experts (1.5 mois)	18.000	
• Soutien apporté par le personnel (1.5 mois)	6.300	
• Frais de voyage (2 missions au WCMC au Royaume-Uni)	1.200	
• Communications et frais d'impression	2.000	
• Coûts indirects (frais administratifs, ordinateurs, coût des locaux, livres)	2.500	
<u>Total Etudes sur le patrimoine naturel/Stratégie globale</u>	<u>30.000</u>	
<u>Grand Total</u>	<u>314.000</u>	<u>350.550</u>

BUDGET PREVISIONNEL POUR 1998

ACTIVITES DE L'UICN DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

Suivant le format établi à la session 1996 du Comité (dans le WHC 96/conf. 201/11), voici les prévisions budgétaires pour 1998 :

I. EVALUATIONS DES BIENS PROPOSES

A. Coûts en personnel		\$
(coordination du processus d'évaluation et études complémentaires)		
• Coordination professionnelle - 7 personnes mois sur base de salaire, assurance, taxes et charges sociales UICN/Suisse	84.000	
• Soutien apporté par le personnel- 6 personnes mois sur base de salaire, assurance, taxes et charges sociales UICN/Suisse	25.200	
<u>Sous-total des coûts en personnel</u>		
<u>\$109.200</u>		

B. Processus d'évaluation

(missions d'évaluation des sites par des experts, pour 7 nouveaux biens et 2 biens différés)

• Voyage & Per Diem experts	Voyage	13.300
	(détails en Annexe) Per Diem	
5.400		

• Déplacements locaux - location de matériel  
6.000

• Production de rapports d'évaluation (exemplaires des  
versions française  
et anglaise pour le Bureau et le Comité  
comprenant préparation, traduction, reproduction, photos)

8.000

Sous-total des coûts d'évaluation 32.700

C. Réunions du Bureau, du Comité du patrimoine mondial et des Organes consultatifs

Participation de deux représentants de l'UICN (détails en Annexe);

- Cambridge - Voyage et Per Diem
- Paris - Voyage et Per Diem
- Paris - Voyage et Per Diem
- Paris - Voyage et Per Diem
- Japon ?- Voyage et Per Diem

Sous-total des Réunions 10.100\$

D. Développement intellectuel de la Convention

Réunion	Voyage \$	Per diem
	EU	\$ EU
Réunions du Panel UICN à Gland ?? avril/nov. B. Lucas	2.000	200
Réunions de travail du WCPA en Afrique février J. Thorsell	1.600	500
Asie mai B. Lucas	1.200	400
Amérique du Sud septembre ?	1.800	600
Forêts tropicales d'Indonésie Patrimoine mondial avril J. Thorsell	1.800	600
Réunion patrimoine naturel - culturel Pays- Bas mars ?	600	300
Ateliers paysages culturels Pérou mai	1.400	400
Afrique septembre ?	1.600	500

Sous-total 15,500 \$

E. Coûts de communication

Téléphone, fax, frais postaux 6.000

F. Coûts indirects

(frais administratifs, ordinateur, coût des locaux,  
matériels de documentation) 27.000

G. Totaux du processus d'évaluation 200.500

Réserve (5%) 10.250

Total Evaluation des biens proposés \$ 210.750

H. Contribution au WCMC 27.000  
(voir ci-joint proposition du WCMC pour plus de détails)

Total Général \$ 237.750

Note: En 1997, le Comité a approuvé un montant de 247.000 \$ EU au titre de ce Chapitre des propositions d'inscription et des évaluations.

Patrimoine mondial 1998  
Contribution du WCMC au Programme de l'UICN sur le patrimoine  
naturel

Il est prévu que le WCMC exécute le programme d'activités suivant pour 1998 afin de soutenir l'UICN dans son rôle d'expert conseiller sur la Convention. Ce travail sera effectué sous la coordination de Jeremy Harrison qui coordonnera à l'avenir toutes les activités du WCMC sur le patrimoine mondial.

♦ Activités

1. Propositions d'inscription pour 1998

En ce qui concerne chacune des neuf propositions d'inscription pour 1998 (sept nouveaux biens proposés et deux candidatures représentées), le WCMC :

- Préparera un compte rendu d'une page sur le bien proposé en donnant une brève description et en insistant sur la valeur de conservation ;
- Préparera une fiche d'information format standard ;
- Aidera l'UICN à faire une évaluation comparative ;
- Aidera l'UICN à évaluer les biens proposés en fonction des critères du patrimoine mondial ;
- Donnera les noms et adresses d'experts potentiels pour ces examens.

2. Gestion de l'information

Tout en concentrant ses efforts sur l'examen des propositions d'inscription pour 1998, le WCMC s'acquittera également des tâches suivantes dans la mesure des moyens disponibles :

- Mise à jour et développement de la base de données sur les biens naturels du patrimoine mondial ;
- Contribution à la préparation des rapports de l'UICN sur les sites naturels grâce à la présentation des informations appropriées ;
- Mise en oeuvre d'un programme d'examen et de mise à jour des fiches d'information ;
- Réponse aux diverses demandes de renseignements.

3. Représentation du WCMC aux réunions

Dans le cadre des activités précitées, le WCMC :

- Participera en 1998 à la réunion du Bureau du patrimoine mondial à Paris ;
- Participera à l'une des deux réunions annuelles de l'UICN sur la politique du Patrimoine mondial à Gland.

#### 4. Gestion des projets et rapport de fin d'année

Pour assurer une bonne application des activités précitées, le WCMC :

- Fournira des services de gestion des projets pour respecter les délais et le coût d'exécution de toutes les obligations contractuelles ;
- Produira un rapport de fin d'année sur les dépenses et les activités.

#### ♦ Budget

Le budget qui suit est indicatif et basé sur une allocation prévisionnelle des dépenses. La plus haute priorité est accordée aux activités décrites au point 1, et si des fonds supplémentaires sont nécessaires pour cette activité, cela passera avant la mise en oeuvre des autres activités définies aux points 2, 3 et 4.

#### 1. Propositions d'inscription pour 1998

Temps de travail requis d'environ 28 jours (Grade B/D) 16.000 \$ EU

#### 2. Gestion de l'information

Allocation prévue pour 8 jours de travail (Grade B/D) 4.500 \$ EU

#### 3. Représentation du WCMC aux réunions

a) Comprend deux jours de travail (Grade B), voyage et indemnité journalière 2.000 \$ EU

b) Comprend deux jours de travail (Grade B), voyage et indemnité journalière 2.000 \$ EU

#### 4. Gestion des projets et rapport de fin d'année

Temps de travail requis d'environ 4 jours (Grade B) 2.500 \$ EU

Total 27.000 \$ EU

## II. FORMATION

A. Soutien apporté par le personnel \$ US

(coordination de la mise en oeuvre de la stratégie de formation)

• Coordination professionnelle - 1 personne mois  
sur base de salaire, assurance, taxes et charges sociales  
UICN/Suisse 12.000

• Coût en personnel - 1 personne mois sur base de salaire,  
assurance, taxes et charges sociales UICN/Suisse

	4.200
• Préparation de document par le Groupe de formation UICN sur l'examen du programme de formation pour les centres régionaux de formation.	3.000
• Frais de voyage - (voir ci-joint)	7.700
• Coûts de communication, Téléphone, fax, frais postaux	1.000
• Coûts indirects (Frais administratifs, ordinateur, coût des locaux, livres et matériel audiovisuel)	4.500
<u>Sous-total Formation</u>	<u>32.400</u>

Note: En 1997, le Comité a approuvé un montant de 27.000 \$ EU au titre de la formation pour l'UICN

### III. SUIVI REACTIF

A. Soutien apporté par le personnel (coordination des rapports sur l'état de conservation des sites et octroi de conseil en assistance technique)	\$ US
• Coordination professionnelle - 2 personnes mois sur base de salaire, assurance, taxes et charges sociales UICN/Suisse	24.000
• Coût en personnel - 1 personne mois sur base de salaire, assurance taxes et charges sociales UICN/Suisse	4.200
• Missions de suivi des sites effectuées par l'UICN - Népal à Sagarmatha et UICN-Afrique centrale au Congo-Kinshasa (frais de personnel et locaux)	7.500
• Frais de voyage (pour les missions UICN -Népal et UICN Afrique centrale)	5.500
• Coûts de communication : Téléphone, fax, frais postaux	2.500
• Coûts indirects (Frais administratifs, ordinateur, coût des locaux, matériels de documentation)	6.700
<u>Sous-total Suivi</u>	<u>50.400</u>

Note: En 1997, le Comité a approuvé un montant de 40.000 \$ EU au titre du suivi réactif

IV ETUDES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DEVANT ÊTRE ENTREPRISES DANS  
LE CADRE DE LA STRATEGIE GLOBALE

A. Soutien apporté par le personnel US \$

(Coordination des évaluations globales sur les caractéristiques géologiques et les formes de terrain des sites du patrimoine mondial qui relèvent de la Convention sur la diversité biologique).

• Coût en personnel expert - 1.5 personne mois	18.000
• Soutien apporté par le personnel - 1.5 personne mois	6.300
• Frais de voyage (projet de mission au WCMC)	1.200
• Coûts de communication et d'impression	2.000
• Coûts indirects (Frais administratifs, ordinateur, coût des locaux, matériels de documentation)	2.500
• <u>Sous-total Etudes Stratégie globale</u>	<u>30.000</u>

Note: Demandé pour la première fois au Comité pour mise en application en 1998 ; en 1997 des études sur (a) les forêts tropicales et (b) les zones humides et côtières et les sites marins ont été réalisées grâce à une contribution de 18.667 \$ EU versée par le gouvernement australien au Fonds du patrimoine mondial.



RESUME DES ESTIMATIONS TOTALES (en \$ US)

1. Evaluations des biens proposés	210.750
• WCMC	27.000
2. Formation	32.400
3. Suivi réactif	50.400
4. Etudes globales	30.000
	<hr/>
	350.550

ESTIMATION DES FRAIS DE VOYAGE ET PER DIEM - 1997 (en \$ US)

Missions d'évaluation	Dates	Jours	Frais de voyage	Per Diem
Cuba	janvier	6	1.500	600
Italie	mai	4	500	520
Liban	avril	5	1.000	680
Nouvelle-Zélande	février	5	2.000	650
Russie (2)	juin	15	3.000	1.500
Slovaquie	mai	4	1.200	250
Iles Salomon	février	5	2.000	700
Uruguay	janvier	6	2.100	500
			13.300	5.400

Sous-total 18.700 \$

Réunions	Voyages	Per Diem
WCMC / Cambridge janvier	500	200
Organes consultatifs / Paris février	600	600
Organes consultatifs / Paris septembre	600	600
Bureau / Paris juin	600	600
Comité / Japon? décembre	4.000	2.000
	6.100	4.000

Sous-total 10.000 \$

Formation	Voyages	Per Diem
Asie S./Région Pacifique janvier	3.000	1.000
Thaïlande (2)		
Atelier Dja / Cameroun mars	1.200	500
Atelier Programme Inde mai	1.400	600
	5.600 \$	2.100 \$

Sous-total 7.700 \$

Annexe III - Etat des projets approuvés sur le Fonds du patrimoine mondial en 1997